



LUNDI 17 FEVRIER 2020

Réunion d'information des parents d'élèves de 3^{ème} du collège Henri Matisse

APRES LA 3éme?

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

- Voie professionnelle
- Voie générale et technologique

Rentrée 2020



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

AU PREALABLE: QUELQUES DATES ET CHIFFRES A RETENIR

Forum des métiers : Mercredi 04 mars 2020 de 8H30 à 11H30

Conseils d'orientation de mi-semestre pour les élèves de 3ème :

Lundi 02 et vendredi 06 mars 2020. (Point sur les demandes d'intention des familles et examen intermédiaire du degré d'acquisition des compétences de la fin de cycle 4)

Epreuves orales du DNB : Mercredi 10 juin 2020 (ratrappage 17 juin)

Epreuves écrites DNB : Lundi 29 et le Mardi 30 juin 2020

Mardi 23 et Mercredi 24 Mars : Sessions de préparation approfondies au collège
A partir de jeudi 25 Mars à 11H45: Elèves de 3^{ème} libérés pour révisions personnelles.

Résultats affectation et début des inscriptions : Mardi 30 juin 2020.

Résultats DNB : Aux alentours du 13 juillet 2020.

Les modalités d'évaluation et d'affectation en fin de cycle 4

- ✓ Le bilan de fin de cycle 4 (socle commun)
- ✓ Le Diplôme National du Brevet (DNB)
 - ✓ L'affectation

Intervention de M BOUASLA



CES 8 COMPÉTENCES SONT ÉVALUÉES À LA FIN DE CHAQUE CYCLE

EXEMPLE

Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 4

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Les méthodes et outils pour apprendre

La formation de la personne et du citoyen

Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Les représentations du monde et l'activité humaine

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit			●	
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale				○
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques			○	
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	●			
Les méthodes et outils pour apprendre			○	
La formation de la personne et du citoyen			○	
Les systèmes naturels et les systèmes techniques				●
Les représentations du monde et l'activité humaine				

C'est le travail dans les différentes matières qui permet à l'équipe des enseignants d'évaluer ensemble chaque des composantes en fin de cycle.

MATIÈRES CONCERNÉES
Toutes les matières sauf LVR*
Langues vivantes et régionales
Toutes les matières sauf LVR*, musique et arts plastiques
Arts plastiques, musique, EPS, français
Toutes les matières
Toutes les matières
Maths, physique-chimie, SVT, techno, EPS
Toutes les matières

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

À la fin de l'année,
les professeurs évaluent
les acquis des élèves
prévus par le socle.
Ils utilisent les
4 appréciations suivantes
qui correspondent chacune
à un nombre de points.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → **10 points**

MAÎTRISE FRAGILE → **25 points**

MAÎTRISE SATISFAISANTE → **40 points**

TRÈS BONNE MAÎTRISE → **50 points**

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire
+ dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3h | écrit **100 POINTS**

ÉPREUVE 2 MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2h | écrit **100 POINTS**

ÉPREUVE 3 HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2h | écrit **50 POINTS**

ÉPREUVE 4 SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1h | écrit **50 POINTS**



ÉPREUVE 5 ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel **100 POINTS**

ou

25 min. | oral collectif **100 POINTS**

Procédures d'orientation fin de 3^{ème} En 3 TEMPS

1

ORIENTATION

2

AFFECTATION

3

INSCRIPTION

Les étapes d'orientation en 3ème



- **Février:** Pour les élèves et les familles: formulation des vœux provisoires sur la fiche de dialogue ou sur les Télé-services :
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- **Au conseil d'orientation de mi- semestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur la fiche de dialogue ou sur les Télé-services .
- **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue ou sur les Télé-services .
- **Au conseil d'orientation de fin de semestre (Juin)**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
- **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

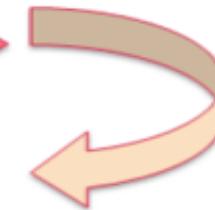
UN NOUVEAU PARCOURS DÉMATÉRIALISÉ : ORIENTATION – AFFECTATION – INSCRIPTION



Téléservice orientation

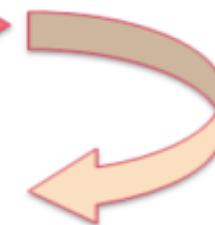
Janvier-février intentions

Mai demandes définitives



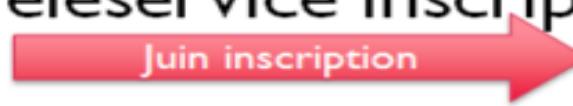
Téléservice affectation

Mai-juin formulation des vœux



Téléservice inscription

Juin inscription



Télé-service orientation

Mes intentions d'orientation

1

Avant le conseil de recommandations du 2nd semestre

Je me connecte sur METICE : metice.ac-reunion.fr (avant le 23 février 2020)
Puis sur l'application « Téléservices»

2

Je saisir **mon intention d'orientation** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

Après le conseil de recommandations du 2nd semestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

DU 4/05/2020
AU 29/05/2020

4

Avant le conseil de classe du 2nd semestre

Je me connecte **sur l'application « Téléservices »** (**avant le 22 mai 2020**)

Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.

5

Après le conseil de classe du 2nd semestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

- Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive. La procédure est terminée.)
- Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

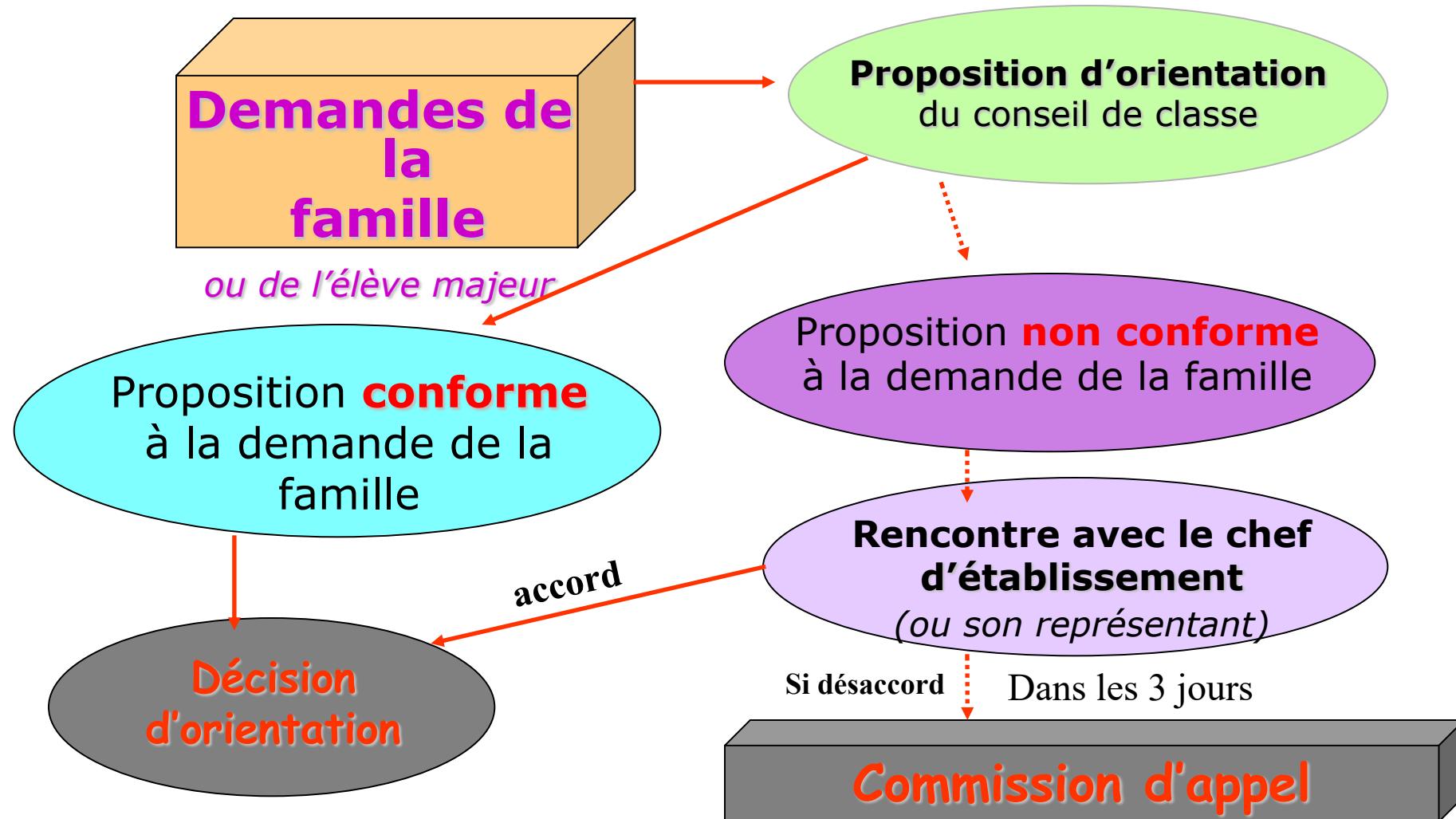
Affectation et inscription

6

De fin juin à début juillet

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

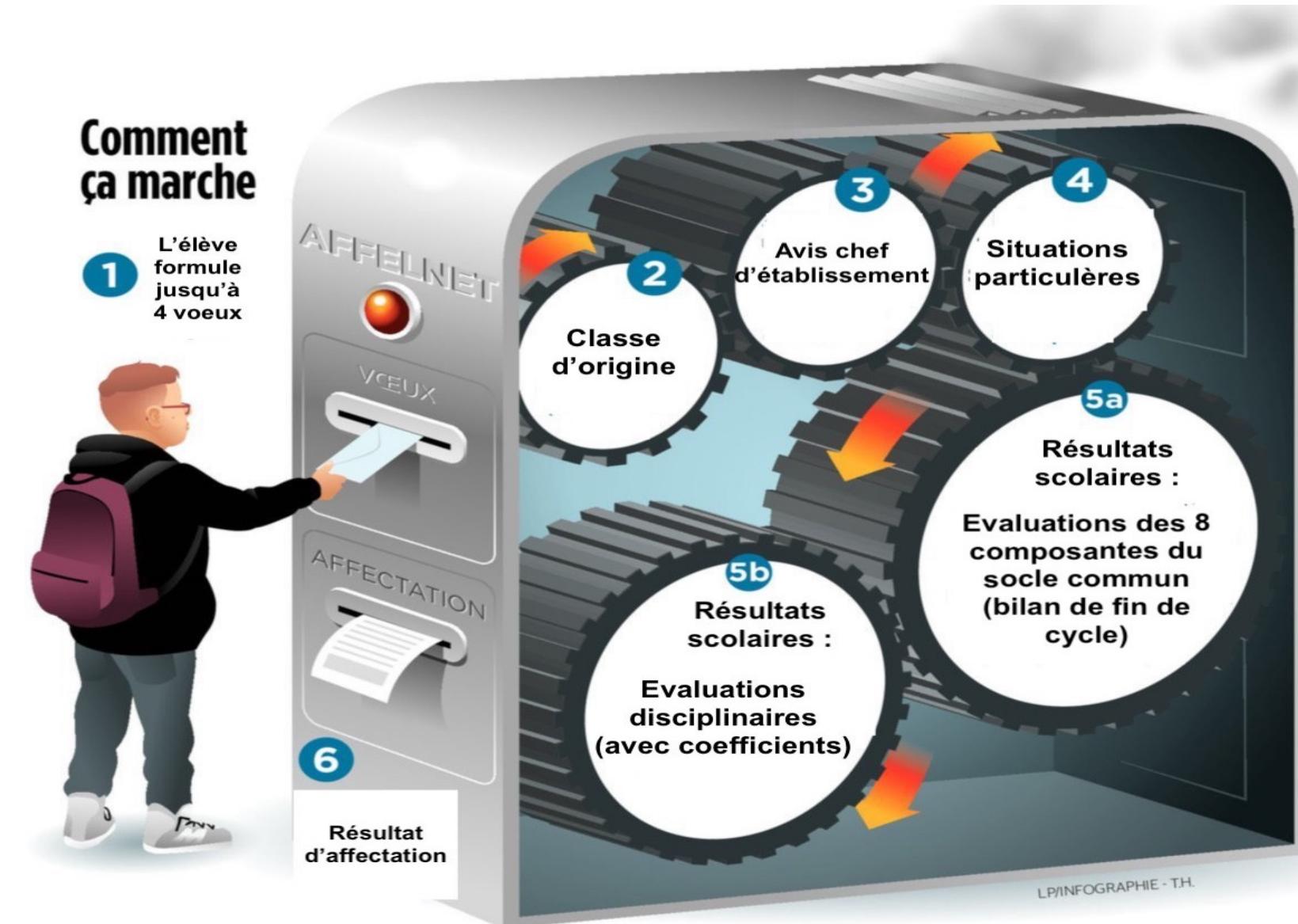
LA PROCEDURE D'ORIENTATION FIN DU 2^{ème} SEMESTRE



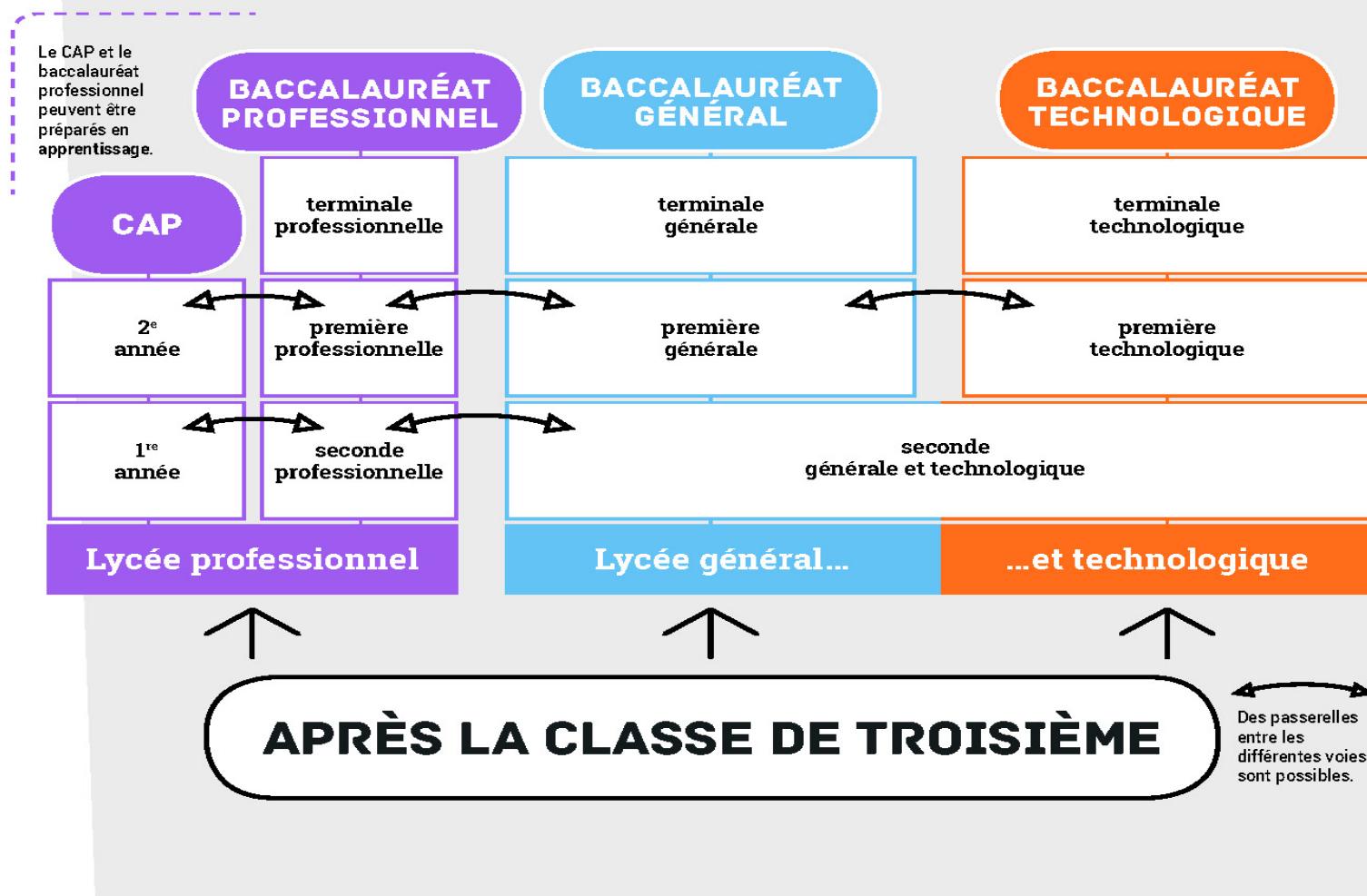
AFFECTATION

- En lycée public : procédure informatisée
Affelnet
- En lycée privé : la famille prend directement contact avec l'établissement
- En CFA : l'inscription a lieu quand le contrat d'apprentissage est signé

Pour la voie professionnelle



LA SCOLARITÉ AU LYCÉE



LE NOUVEAU LYCÉE, C'EST QUOI ?

2^{DE}

En classe de seconde,
**consolidation des
apprentissages fondamentaux**

+ progressif
de la seconde
à la terminale

+ d'accompagnement

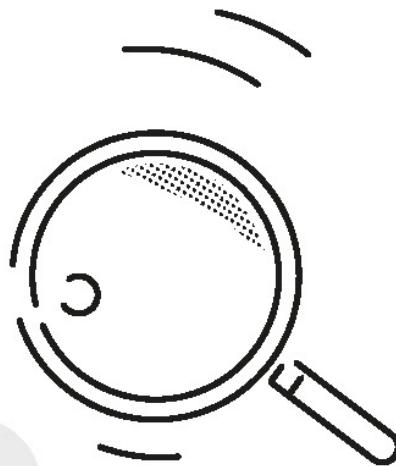
+ de personnalisation
des parcours

+ d'approfondissement
dans les programmes

BAC

Un baccalauréat
**+ progressif
et + juste**

+ de réussite
dans la poursuite
d'études
ou l'insertion
professionnelle



La voie professionnelle

la voie professionnelle

pour se former aux métiers de demain

- Suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.
- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
 - **Le CAP, en 2 ans**, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
 - **Le baccalauréat professionnel, en 3 ans**, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
 - **Sous statut scolaire** dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
 - En apprentissage dans un lycée ou **dans un CFA**, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

La voie professionnelle

De nouvelles manières d'apprendre

- Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers, où des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail ;
- **Un chef-d'œuvre à réaliser** et à présenter à l'examen (BAC ou CAP), témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus ;

La voie professionnelle

Des parcours plus personnalisés et plus progressifs

- Des classes de **seconde par familles de métiers** : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3^{ème}, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2^{de}, avec une meilleure connaissance des métiers ;
- Plus d'accompagnement : 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques, et construire son projet d'avenir ;
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

La voie professionnelle

Des campus nouvelle génération

- De véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, regroupant des équipements culturels et sportifs, des lycées professionnels, des centres de recherches, des entreprises...
- Ils permettent aux élèves de se familiariser avec les entreprises et de découvrir de nouvelles opportunités
- Ils sont spécialisés dans des secteurs de pointe comme :
 - Aéronautique et spatial
 - Biotechnologies
 - Numérique
 - Services à la personne
 - Transports maritimes

La voie générale et technologique

La seconde générale et technologique

la classe de seconde est commune à tous les élèves.

Ils suivent des cours communs

- Français
- Histoire – géographie
- Langue vivante A et langue vivante B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

que l'élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.

La voie technologique en 1^{re} et Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Mathématiques

**Chaque série permet d'approfondir
des enseignements de spécialité
concrets et pratiques pour bien
préparer aux études supérieures.**

Les sites et documents de l'ONISEP
donnent la carte des séries proposées
dans les établissements

Les élèves suivent des enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

La voie GENERALE en 1^{re} et Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

**Les enseignements de spécialité
permettent d'approfondir ce qui
motive et qui prépare à
l'enseignement supérieur.**

Les sites et documents de l'ONISEP
donnent la carte des enseignements
de spécialité proposés dans les
établissements

Les élèves suivent des enseignements de spécialité

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

LE BACCALAURÉAT 2021

■ Fin des séries en voie générale :

les élèves se spécialisent dans les enseignements qui les motivent

Les séries L, ES et S disparaissent. Les élèves suivent désormais des enseignements communs, les enseignements de spécialité qu’ils ont choisis et, s’ils le souhaitent, des enseignements optionnels.

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - 1 épreuve anticipée de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - 4 épreuves en terminale : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
 - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - 10 % pour la prise en compte des bulletins de 1^{re} et de terminale dans l’ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
 - 30 % pour des épreuves communes de contrôle continu organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

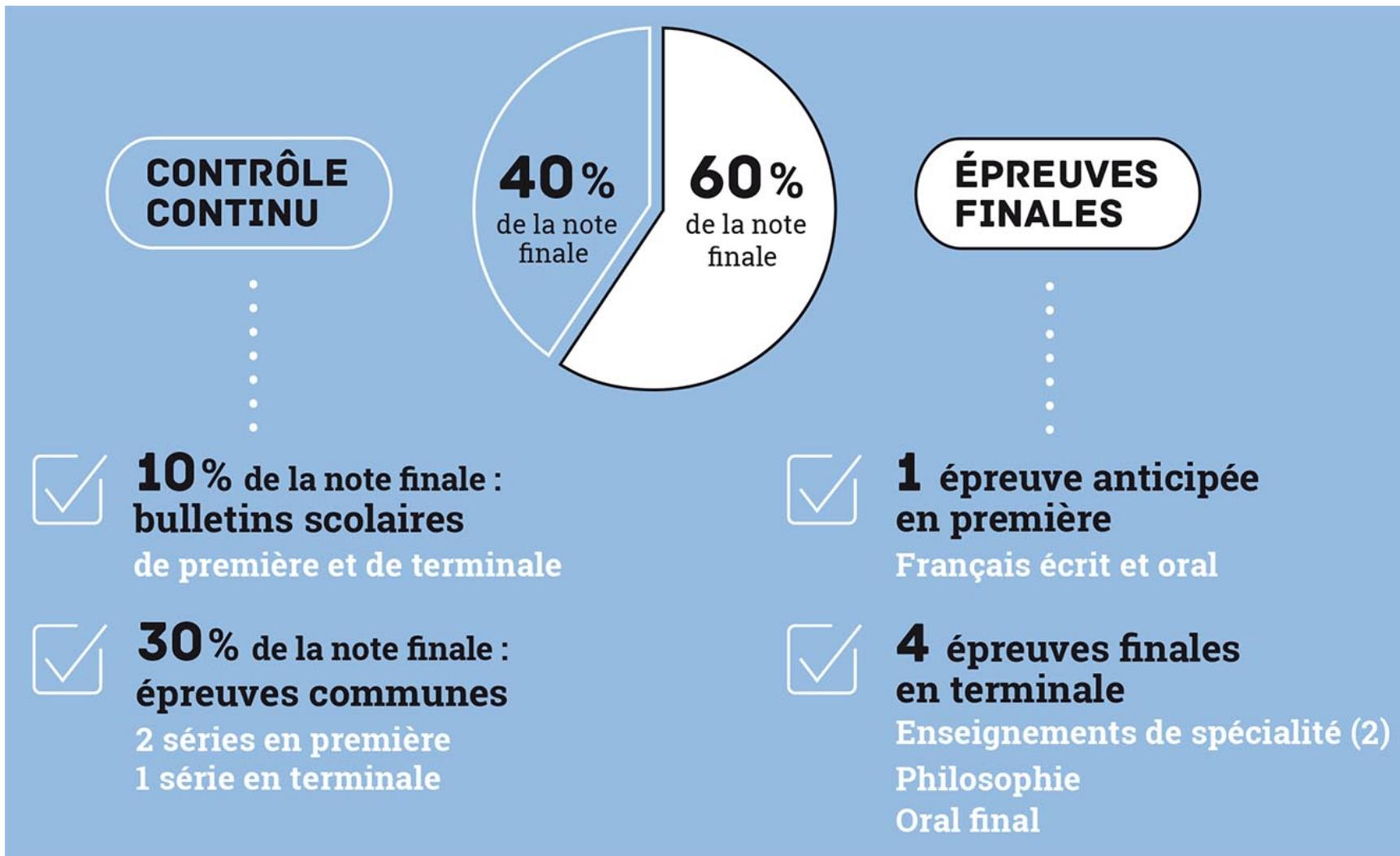
Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

Le contrôle continu

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
 - Elles sont organisées en trois séquences :
 - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1^{re}
 - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
 - **Elles portent sur les enseignements qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.**
 - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.
 - Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**



Pour plus d'information sur l'orientation :

- Rencontre avec les PP
- Rencontre avec la PsyEN
- Site de l'ONISEP
- Brochures

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum. Dès cette année, 13 départements proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience.

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

Transmettre
un socle
républicain

Renforcer
la cohésion
nationale

Développer
une culture
de l'engagement

Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle

3 ÉTAPES CLÉS

1

Phase de cohésion

- 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- dans une autre région
- l'année qui suit la classe de 3^e
- obligatoire

2

Mission d'intérêt général

- 2 semaines
- près de chez soi
- dans les mois qui suivent le séjour de cohésion
- obligatoire

3

Engagement

- 3 mois minimum
- dans le département de son choix
- entre 16 et 25 ans
- facultatif



snu.gouv.fr